

En 2021, 400 000 enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 184 • Janvier 2025



En 2021, 1 345 700 enfants mineurs vivent au sein de leur famille dans les Hauts-de-France. Parmi eux, 400 000, soit 3 enfants mineurs sur 10, vivent avec un seul de leurs parents, dans une famille monoparentale ou recomposée. En raison principalement des séparations de couples, cette proportion croît avec l'âge de l'enfant, passant de 16 % pour les moins de 3 ans à 40 % pour les 15-17 ans. Environ 40 100 enfants de moins de 18 ans sont en garde alternée, partageant ainsi leur temps entre leurs parents séparés. Les enfants mineurs des familles monoparentales vivent moins souvent avec un parent en emploi et diplômé que ceux des familles recomposées et « traditionnelles ». Ils sont par ailleurs surreprésentés dans les territoires les plus urbanisés de la région (Lille, Arras, Amiens). Les enfants mineurs vivant au sein d'une famille « traditionnelle » résident quant à eux un peu plus fréquemment dans les territoires périurbains proches des grandes agglomérations, et ceux d'une famille recomposée dans les espaces ruraux.

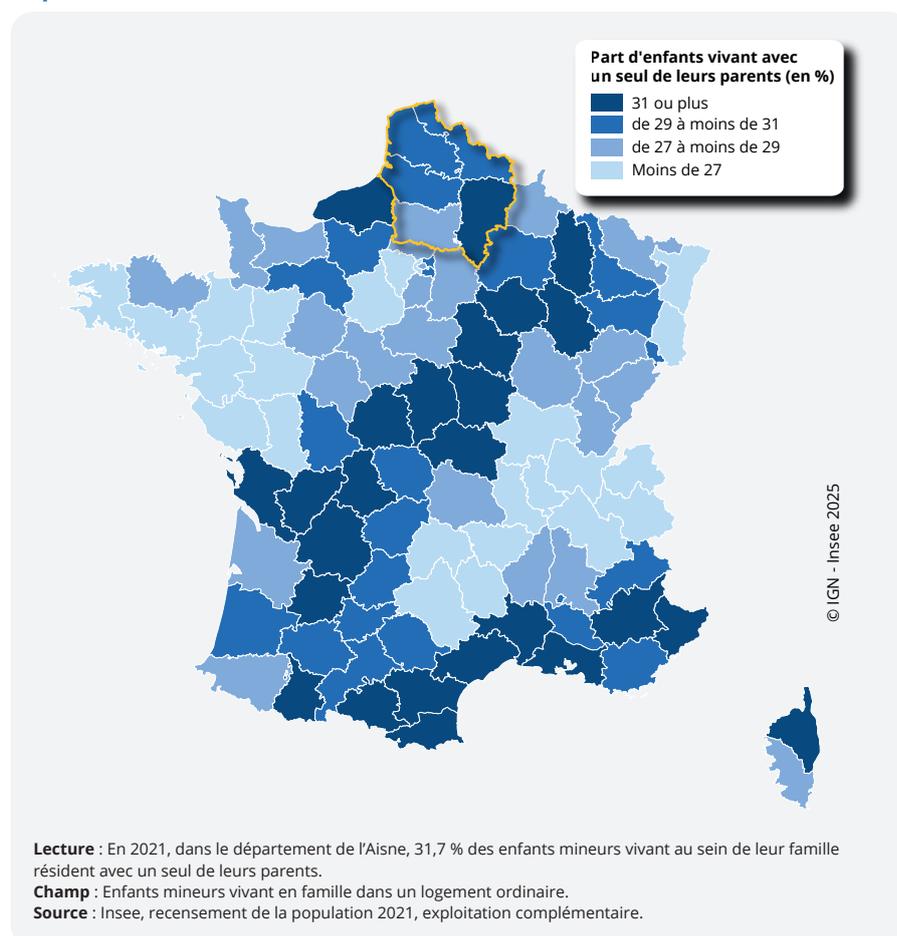
En 2021, 1 345 700 enfants mineurs vivent au sein de 741 600 familles dans les Hauts-de-France ► **encadré**. Sur 100 de ces enfants, 66 vivent dans une **famille « traditionnelle »** avec leurs deux parents, 21 dans une **famille monoparentale** avec un seul de leurs parents qui ne vit pas en couple et 13 dans une **famille recomposée** (respectivement 68, 21 et 11 en France métropolitaine). Parmi ces derniers, 8 sont issus d'une précédente union (7 au niveau national).

Trois enfants mineurs sur dix vivent avec un seul de leurs parents

Dans les Hauts-de-France, 30 % des enfants mineurs vivant au sein de leur famille résident avec un seul de leurs parents (28 % au niveau national). C'est l'une des plus fortes proportions de France métropolitaine avec les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Sur les 400 000 mineurs concernés, 288 700 vivent dans une famille monoparentale et 111 300 dans une famille recomposée.

Les disparités s'avèrent importantes d'un département à l'autre de la région. L'Aisne se démarque avec la proportion d'enfants vivant avec un seul de leurs parents la plus élevée des Hauts-de-France (32 %) ► **figure 1**, les enfants

► 1. Part d'enfants mineurs vivant avec un seul de leurs parents par département



► 2. Répartition des enfants mineurs des Hauts-de-France selon le(s) parent(s) avec le(s)quel(s) ils vivent et le type de famille

	Vivent avec leurs 2 parents		Vivent avec un seul de leurs parents		dont : mère		dont : père		Ensemble	
	(en nombre)	(en %)	(en nombre)	(en %)	(en nombre)	(en %)	(en nombre)	(en %)	(en nombre)	(en %)
Famille « traditionnelle »	886 152	65,9							886 152	65,9
Famille monoparentale			288 671	21,5	245 799	18,3	42 872	3,2	288 671	21,5
Famille recomposée	59 538	4,4	111 342	8,2	86 519	6,4	24 823	1,8	170 880	12,6
Ensemble	945 690	70,3	400 013	29,7	332 318	24,7	67 694	5,0	1 345 703	100,0

Lecture : Parmi les 1 345 703 enfants mineurs vivant en famille dans les Hauts-de-France, 70,3 % vivent avec leurs deux parents (65,9 % dans une famille « traditionnelle » et 4,4 % dans une famille recomposée).

Champ : Hauts-de-France, enfants mineurs vivant en famille dans un logement ordinaire.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

mineurs y vivent plus souvent dans une famille recomposée (15 % contre 13 % dans la région). À l'inverse, c'est dans l'Oise que cette part est la plus faible (27 %) du fait d'une plus forte présence d'enfants en famille traditionnelle (69 % contre 66 % dans la région) ► [données complémentaires](#).

Les enfants vivant avec un seul parent résident le plus souvent avec leur mère

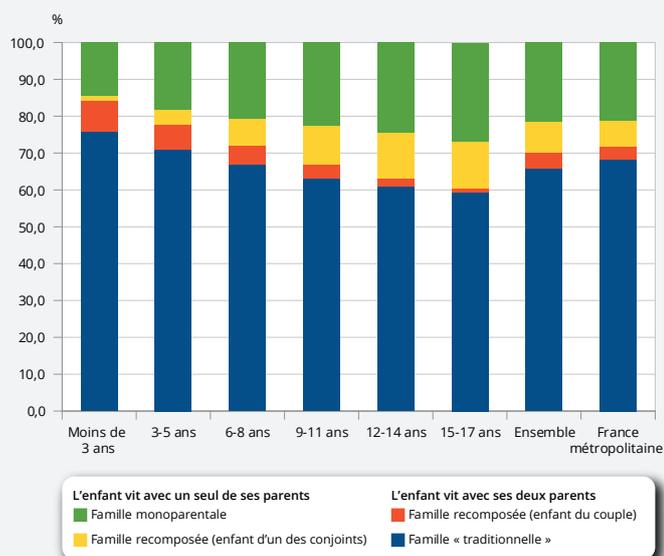
Les enfants résidant avec un seul parent vivent en général avec leur mère. Dans les Hauts-de-France, 83 % d'entre eux, soit 332 300 enfants mineurs, sont dans cette situation ► [figure 2](#). Les enfants mineurs vivant avec un seul parent résident, pour près des trois quarts d'entre eux, dans une famille monoparentale.

Une partie des enfants mineurs vivant avec un seul parent sont en réalité dans une situation de garde alternée, c'est-à-dire qu'ils partagent de manière égale leur temps entre les deux domiciles de leurs parents séparés. Dans les Hauts-de-France, c'est le cas de 40 100 enfants, soit 10 % des mineurs vivant avec un seul parent. C'est l'une des plus faibles proportions de France métropolitaine, derrière la Corse (7 %) et l'Île-de-France (9 %). Dans la région, la part d'enfants en garde alternée varie de 9 % dans l'Aisne à 11 % dans l'Oise.

Les enfants plus âgés vivent moins souvent avec leurs deux parents

Avant 3 ans, 84 % des enfants mineurs vivent avec leurs deux parents (dont 76 % dans une famille « traditionnelle » et 8 % dans une famille recomposée) ► [figure 3](#). En raison des parcours de vie (séparations, décès d'un des parents...), cette proportion se réduit à 60 % chez les 15-17 ans. Les séparations suivies éventuellement de remises en couple ont pour conséquence une hausse, au fil de l'âge, du nombre

► 3. Répartition des enfants mineurs des Hauts-de-France selon le mode de cohabitation détaillé et la tranche d'âge



Lecture : Dans les Hauts-de-France, 84,1 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec leurs deux parents dont 75,9 % dans une famille « traditionnelle » et 8,2 % dans une famille recomposée. Ainsi, 15,9 % vivent avec un seul de leurs parents : 14,4 % dans une famille monoparentale et 1,5 % dans une famille recomposée.

Champ : Hauts-de-France, enfants mineurs vivant en famille dans un logement ordinaire.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Encadré 1 : Les familles avec au moins un enfant mineur au domicile

En 2021, les Hauts-de-France comptent 1 671 600 familles dont 741 600 résident avec au moins un enfant mineur ► [données complémentaires](#). Parmi ces dernières, 65 % sont des familles « traditionnelles », 24 % des familles monoparentales et 11 % des familles recomposées. Les familles comprenant au moins un enfant mineur comptent en moyenne 2 enfants qu'ils soient mineurs ou majeurs (1,9 en France métropolitaine).

Dans la région, avec 1,8 enfant en moyenne, les familles monoparentales sont les plus petites ; 45 % d'entre elles comprennent un enfant unique. Au sein des familles « traditionnelles », vivent en moyenne 2 enfants (un seul enfant dans un tiers des cas). Enfin, avec 2,5 enfants en moyenne, les familles recomposées sont les plus grandes : 43 % d'entre elles sont des familles nombreuses avec 3 enfants ou plus.

d'enfants en famille monoparentale ou recomposée (enfant d'un des conjoints). Ainsi, si 14 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec un parent isolé, cette proportion double quasiment pour les plus âgés (27 %). De même, les enfants vivant avec un seul de leurs parents dans une famille recomposée

ne représentent que 2 % des moins de 3 ans mais leur part atteint près de 13 % des 15-17 ans.

Dans les familles recomposées, les enfants de moins de 6 ans sont le plus souvent issus du nouveau couple et cohabitent avec des enfants d'une précédente union (8 %). Cette part se

réduit à 1 % pour les 15-17 ans puisque les enfants des précédentes unions grandissent et quittent le domicile. Ainsi, la famille recomposée devient alors une famille « traditionnelle ». Enfin, la proportion d'enfants en garde alternée évolue également avec l'âge de l'enfant : elle augmente progressivement pour atteindre un pic chez les 9-11 ans (13 %) avant de baisser pour ne plus concerner que 8 % des 15-17 ans.

40 % des enfants de familles monoparentales ont un parent chômeur ou inactif

Les enfants des familles monoparentales sont plus souvent rattachés à un chef de famille au chômage ou inactif (40 %) que les enfants de familles recomposées (18 %) et « traditionnelles » (11 %) ► **données complémentaires**. Du fait d'un contexte socio-économique moins favorable dans la région, ces proportions sont supérieures aux moyennes nationales, et ce quel que soit le type de famille. En France métropolitaine, 30 % des enfants vivant en famille monoparentale ont un parent sans emploi ou inactif, soit un écart de 10 points avec la moyenne régionale. Les écarts sont moindres en ce qui concerne les familles recomposées (4 points) et traditionnelles (2 points).

Les contraintes de garde d'enfants, plus fortes pour les parents élevant seuls leur(s) enfant(s), peuvent expliquer en partie leur plus grande difficulté à se porter sur le marché du travail. À cela s'ajoute un plus faible niveau de diplôme puisque 24 % des enfants de familles monoparentales vivent avec une **personne de référence**

non diplômée contre respectivement 21 % et 15 % des enfants de familles recomposées et « traditionnelles ». Là encore, quel que soit le type de famille, les enfants de la région vivent plus souvent avec un parent pas ou peu diplômé qu'au niveau national.

Les enfants des familles monoparentales résident plus souvent dans les territoires urbains

Au sein des Hauts-de-France, les enfants des familles monoparentales sont surreprésentés dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les plus urbains comme dans les agglomérations de Lille et Amiens, sur le littoral (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer) ou encore dans le sud de la région (Beauvais, Compiègne, Soissons, Laon) ► **figure 4**. Ainsi, dans la Communauté d'Agglomération (CA) d'Amiens Métropole, 28 % des enfants vivent dans une famille monoparentale. Cette situation concerne 27 % des enfants mineurs vivant en famille dans la CA du Boulonnais ou encore 25 % dans la Communauté Urbaine (CU) d'Arras. La part d'enfants vivant dans une famille monoparentale est également élevée dans quelques territoires ruraux de la Grande Thiérache, à l'exemple des Communautés de Communes (CC) du Cœur de l'Avesnois (24 %) et du Sud Avesnois (33 %).

Les enfants des familles « traditionnelles » résident quant à eux le plus souvent dans des intercommunalités périurbaines jouxtant les EPCI les plus urbains mentionnés précédemment. Ainsi, dans la Communauté de Communes (CC) du

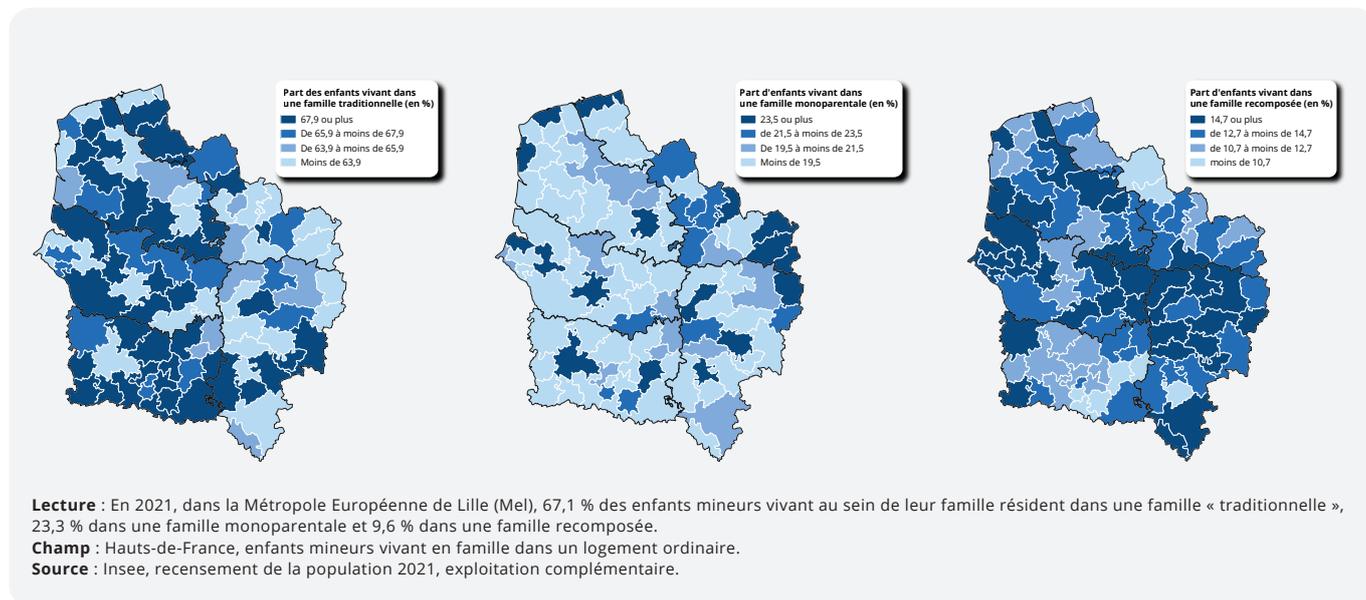
Canton d'Oulchy-le-Château, proche de Soissons, 82 % des enfants mineurs vivent dans une famille traditionnelle, 76 % dans la CC des Campagnes de l'Artois, limitrophe de la CU d'Arras, tout comme dans celle de Pévèle-Carembault, voisine de la métropole lilloise.

Enfin, les enfants des familles recomposées sont davantage présents dans les zones les plus rurales des Hauts-de-France, à l'exception de quelques EPCI urbains du bassin minier. Leur part atteint 24 % des enfants mineurs vivant en famille dans la CC des Portes de la Thiérache et 19 % dans la CC Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle. Certains EPCI de la région se démarquent avec une part élevée d'enfants vivant avec un seul de leurs parents (en famille monoparentale ou recomposée), notamment la CC du Sud Avesnois qui occupe la 3e place de France métropolitaine (43 %), la CC des Portes de la Thiérache (40 %) ou encore la CA du Pays de Laon (38 %).

Vivre dans un logement suroccupé est plus fréquent pour les enfants des familles monoparentales et recomposées

Dans les Hauts-de-France, 9 % des enfants mineurs vivant au sein de leur famille habitent dans un **logement suroccupé** contre 13 % en France métropolitaine ► **données complémentaires**. La suroccupation, moindre dans la région, s'explique en partie par un parc de logements davantage composé de maisons (81 % contre 64 % au niveau national) dans lesquelles le nombre de pièces est généralement plus important. Le département de l'Oise se distingue

► 4. Part d'enfants mineurs selon le type de famille, par EPCI des Hauts-de-France



nettement avec 13 % d'enfants résidant dans un logement suroccupé, en lien avec une part de logements individuels plus faible qu'ailleurs dans la région (73 %).

Les enfants de familles monoparentales vivent plus souvent dans un logement suroccupé (15 % d'entre eux) que ceux des familles recomposées (11 %) ou « traditionnelles » (6 %). En effet, les parents en situation de monoparentalité résident le plus souvent en ville et connaissent davantage des situations de pauvreté et de précarité que ceux des autres types de familles, notamment en raison de moindres niveaux de diplômes et d'une moins bonne insertion sur le marché du travail. Les caractéristiques du parc de logements et les contraintes budgétaires se traduisent in fine par des conditions de logement ne permettant pas de répondre complètement à leurs besoins. Ainsi, les enfants des familles

monoparentales vivent nettement plus souvent dans un logement de type HLM (42 %) et en appartement (38 %) que ceux des familles recomposées (respectivement 25 % et 16 %) et « traditionnelles » (18 % et 13 %).

Dans le cas des familles recomposées, davantage localisées dans les espaces ruraux où les surfaces des logements sont moins contraintes, la taille de la fratrie peut aussi expliquer une partie des situations de suroccupation. En effet, 61 % des enfants vivant dans une famille recomposée font partie d'une famille nombreuse (3 enfants ou plus) contre 37 % des mineurs issus d'une famille « traditionnelle » et 34 % pour ceux issus d'une famille monoparentale. ●

Mickaël Bréfort, Caroline Victoor
Insee Hauts-de-France

► Définitions

Enfant : Personne, sans limite d'âge, vivant dans le même logement que son père et / ou sa mère, qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement ni en couple avec une personne du logement.

Familles : Couple, avec ou sans enfant, ou famille monoparentale.

Famille « traditionnelle » : Couple avec enfant(s) où tous les enfants sont ceux du couple.

Famille monoparentale : Famille où le parent ne vit pas en couple avec une personne du logement.

Famille recomposée : Couple avec enfant(s) où au moins un enfant n'est pas celui du couple.

Les enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents sont rattachés au logement dans lequel ils passent la majorité du temps. En cas d'égalité (garde alternée), l'enfant est compté dans le logement où il a passé la nuit précédant le premier jour de la collecte du recensement. Cela permet de ne pas le compter deux fois.

La **personne de référence de la famille** est, s'il est unique, l'adulte de la famille qui est actif (en emploi ou au chômage), sinon, l'adulte de la famille le plus âgé.

Logement suroccupé : logement auquel il manque au moins une pièce par rapport à un besoin en pièces défini en fonction de la composition du ménage (et pour les enfants de leur âge et de leur sexe) ; par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces.

► Sources

Cette étude s'appuie sur les **résultats du recensement de la population 2021**. Elle porte sur les enfants mineurs des Hauts-de-France vivant au sein de leur famille, c'est-à-dire dans le même logement qu'au moins un de leurs parents. Cela exclut les mineurs qui ne sont pas enfants d'une famille car ils ne vivent pas en logement ordinaire, qui vivent avec aucun de leurs parents ou sont eux-mêmes à la tête d'une famille (par exemple un mineur vivant en couple). En 2021, environ 30 000 enfants mineurs, soit 2,2 % des moins de 18 ans sont dans une de ces situations dans les Hauts-de-France. De même, cela exclut les enfants majeurs, au nombre de 466 000, soit 25,7 % des enfants de la région.

Pour en savoir plus

- Retrouvez davantage de données associées à cette publication en téléchargement sur [insee.fr](https://www.insee.fr).
- « Dans quelles familles vivent les enfants en 2023 ? », Insee Première n° 2032, janvier 2025.
- « [En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée](#) », Insee Première n° 1841, mars 2021.
- « [En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile](#) », Insee Première n° 1788, janvier 2020.
- « [Un enfant sur trois vit dans une famille monoparentale ou recomposée](#) », Insee Flash Hauts-de-France n° 86, janvier 2020.

Direction régionale des
Hauts-de-France :
130 Avenue du Président
J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille
Cedex

Directrice de la
publication :
Catherine Renne

Rédacteur en chef :
Audrey Baèhr

Secrétariat de rédaction :
Clotilde Demanne

ISSN 2493-1292 (papier)
ISSN 2492-4253 (web)
© Insee 2025

www.insee.fr
@ InseeHdf

